

**OBJET : Transfert de compétence réseaux et services locaux de communications électroniques (ICE) au SYDELA**

**E X P O S E**

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Loire Atlantique (SYDELA) exerce depuis le 8 avril 2016 la compétence optionnelle réseaux et services locaux de communications électroniques.

La commune de Châteaubriant souhaite procéder à un transfert de sa compétence «réseaux et services locaux de communications électroniques» au bénéfice du SYDELA.

En application de l'article L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence, à savoir des infrastructures de communications électroniques (ICE), qui sont composées de tout type d'ouvrages : fourreaux, chambres, supports bois ou métal, armoire de rue, etc.

Ce transfert implique que les infrastructures de communication électroniques (ICE) restent la propriété de la collectivité et qu'elles sont mises à la disposition du SYDELA pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Le SYDELA bénéficie en conséquence d'un transfert des droits patrimoniaux de la collectivité et assumera ainsi les droits (redevance de location d'ICE) et obligations (maintenance, diagnostic, DT DICT, participations financières sur les travaux neufs, etc.) des biens et équipements mis à disposition. La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) sera toujours perçue par la Ville.

La mise à disposition est constatée par procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité et du SYDELA. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens, les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles s'exercera la compétence transférée.

**D E C I S I O N**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1. d'autoriser le transfert au SYDELA de la compétence réseaux et services locaux de communications électroniques ;
2. d'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence réseaux et services locaux de communications électroniques ;
3. d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le Procès-verbal de mise à disposition des Infrastructures de Communications Électroniques ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence dès que ceux-ci seront établis.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211222-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2021

Publication le : 22-12-2021

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A la Halle de Béré, le 16 décembre 2021

Le Maire,  
Alain HUNAULT



*[Handwritten signature of Alain HUNAULT]*



Le Maire  
Alain HUNAULT

*[Handwritten signature of Alain HUNAULT]*



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le dix décembre 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

#### Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, , Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

#### Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à M. LE MOEL

M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU

Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

M. EMERIAU a donné procuration à Mme CIRON

Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211222-3-DE

❖❖❖❖❖❖

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-12-2021

Publication le : 22-12-2021

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,  
Alain HUNAUT

